

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 24 mars 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Votants : 15

Présents : 15 Suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt et un et le vingt-quatre mars à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CONSTANT Bruno, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, COUDURIER FAURE Christiane, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY Amandine, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien, CHEVRIER Fabrice et TATON Mélanie.

Date de convocation : 18 mars 2021

Madame FONTAINE Vanessa a été élu secrétaire de la séance.

Adoption du précédent compte rendu à l'unanimité.

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE

Modification règlement cimetière

Monsieur le Maire rappelle que le règlement du cimetière n'a pas été mis à jour depuis 2015 malgré les évolutions de la législation. Afin de se remettre en conformité et d'aller au bout de la restructuration du cimetière mise en place depuis quelques mois, il convient de modifier et de rafraîchir le règlement du cimetière. Monsieur le Maire présente à son conseil un règlement qui avait été rédigé par la commission cimetière en 2019, avant les divers confinements.

Ce nouveau document précise les termes du règlement du cimetière de Chevroux, les dispositions générales et les dispositions particulières.

Le Conseil,

Après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le règlement présenté par Monsieur le Maire.

CHARGE Monsieur le Maire de faire respecter les termes de ce règlement au sein de la commune.

Demande de subvention SDIS

Monsieur le Maire rappelle l'importance, pour la commune, de l'implication d'un certain nombre de bénévoles dans le service aux autres au sein du Centre de première intervention (CPINI).

Dans leurs missions, les pompiers ont besoin d'avoir des tenues vestimentaires et chaussures réglementaires. C'est particulièrement nécessaire en cas d'intervention : porter une tenue non conforme serait très préjudiciable au pompier qui en serait équipé ainsi qu'au CPINI de Chevroux tout entier. Le CPINI se retourne donc naturellement vers la commune pour financer cet achat de

tenues, dont une partie peut être subventionnée par le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain).

Le montant (HT) des achats réalisés pour le renouvellement des tenues se présente ainsi :

- 1 - 17 paires de gants pour un montant de 406.81 €
- 2 - 17 cagoules intervention non feu pour un montant de 390.66 €
- 3 - 4 paires de rangers pour un montant de 633.40€
- 4 - 3 casques pour un montant de 1 105.56 €
- 5 - 2 vestes F1 pour un montant de 193.36 €
- 6 - 2 chemises pour un montant de 34.48 €
- 7 - 4 polos pour un montant de 70.28 €
- 8 - 2 vestes d'intervention pour un montant de 870.78€
- 9 - 2 lampes pour casques pour un montant de 95.58€
- 10 - 1 pantalon F1 pour un montant de 95.91€

Soit un total de 3 792.06 euros HT. Monsieur le Maire précise que les postes 1-2-3-4-5-8-9-10 pour un montant HT de 3 792.06 € peuvent bénéficier d'une subvention par le SDIS à hauteur de 60 %. Monsieur le Maire propose que soit lancée une demande de subvention auprès du SDIS pour les postes 1-2-3-4-5-8-9-10.

Le Conseil,
Après délibération,
A l'unanimité,

DECIDE de demander une subvention au SDIS départemental de l'Ain à hauteur de 60% pour les postes 1-2-3-4-5-8-9-10.

S'ENGAGE à prendre en charge le reste à payer qui ne serait pas pris en charge par le SDIS
AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Acceptation d'un don grevé de conditions

Monsieur le Maire explique à son conseil que Monsieur Roland DOUVRE et Madame Yolande DOUVRE lui ont fait part de leur souhait de faire don à la commune du terrain dont ils sont propriétaires et cadastrée D1372.

Ils ont précisé que ce don serait assorti de conditions :

Monsieur et Madame DOUVRE devront être usufruitiers de ce terrain jusqu'au dernier vivant.

Une concession devra être créée à proximité de celle des parents de Madame DOUVRE.

Elle sera octroyée à Monsieur et Madame DOUVRE à titre gracieux.

Les travaux de sépulture et les frais afférents à ceux-ci restent à leur charge.

Elle sera entretenue par les services de la commune après leur décès à tout deux.

Ce don apparaît comme une réelle opportunité pour la commune et l'école, étant donné la proximité du terrain de Monsieur et Madame DOUVRE avec les bâtiments scolaires, il pourrait, à terme, permettre une extension du complexe scolaire.

Conformément à l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour statuer sur les dons et legs faits à la commune et soumis à conditions.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

DECIDE d'accepter le don du terrain cadastré D1372 situé route de Boissey 01190 CHEVROUX selon les conditions définies par Monsieur et Madame DOUVRE
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire.

Compte rendu conseil d'école

Une adjointe de Monsieur le Maire présente au Conseil le compte rendu du conseil d'école n°2 qui s'est déroulé le 17 mars 2021. Le compte rendu est disponible en Mairie.

L'école compte 105 élèves cette année et prévoit 106 élèves l'année prochaine.

L'école a décidé de réinstaurer la demi-journée d'accueil des futures petites sections qui n'avait pas pu avoir lieu l'année dernière du fait du contexte sanitaire. Cette demi-journée se déroulera le 12 juin.

Plusieurs projets ont pu voir le jour cette année, grâce à l'implication de l'équipe éducative qui a su trouver les procédés permettant de concilier les mesures sanitaires et les projets éducatifs. L'école maternelle reçoit un intervenant en musique chaque lundi par exemple.

D'autres projets sont malheureusement restés en attente car très difficiles à mettre en place dans ce contexte particulier tels que le spectacle des zinzins, présentation de la ferme...

Le permis piéton a été passé et obtenu par tous les CE2.

Le permis internet passé et obtenu par les CM1/CM2.

En lien avec l'USEP, de nouveaux sports sont présentés aux élèves, notamment une randonnée prévue de 10km.

L'association de la bibliothèque souhaite continuer à proposer de livres aux élèves. Malheureusement, actuellement elle ne peut plus recevoir les classes. C'est pourquoi elle fournit aux professeurs des caisses de livres que les enfants peuvent consulter en classe.

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

Point avancement

Un adjoint de Monsieur le Maire rapporte ce que les cantonniers font et ont fait :

- Entretien des fossés
- Travaux au tractopelle
- Réparation d'un regard d'assainissement route de Fromental
- Contrôle des poteaux incendies de Chevroux et de Boissey (collaboration entre les deux communes)

Compte rendu comité de fleurissement

Une adjointe de Monsieur le Maire rapporte le compte rendu du comité de fleurissement. Elle rappelle que le conseil prévoit d'octroyer une subvention de 1500€ pour l'année de 2021. Les massifs ont été préparés. Le terreau a été rajouté sauf dans les jardinières mais devrait être mis

rapidement. L'entreprise qui fournissait le comité de fleurissement a fermée, la question se pose de savoir où se fournir dorénavant.

Compte rendu commission Décorations de Noël

Une adjointe de Monsieur le Maire rapporte le compte rendu de la commission décoration de Noël. 5 massifs ont été désignés pour être décorés. A l'école dans le massif, l'idée est de planter un sapin qui sera décoré par les enfants lors de la période de Noël. Il sera planté en novembre pour être disponible à Noël. Au bourg, il est prévu un chalet. Sur la place, il y aura 3 petits sapins. A l'intersection, l'idée est de mettre des branches avec des décorations de Noël (nœuds, cadeaux...). Ces idées seront soumises au Conseil municipal jeune pour validation ou modification. Le conseil des jeunes sera mis à contribution pour la création des décorations.

Compte rendu de la tournée des chemins

Monsieur le Maire fait le point des différents travaux et projets sur la commune, relevés à la suite de la tournée des chemins qui s'est déroulée le 20 mars 2021 :

- Projet de création de cours pour le logement communal route de Manziat
- Visite du local des cantonniers avec vérification du portail séquentiel nouvellement installé
- Visite du nouveau bureau du foot.
- Recherche de solution afin d'agrandir l'ancien stade et de respecter la norme pour jouer dans la catégorie actuelle.
- Visite du terrain acheté par la commune se situant en face du stade de foot. Le projet est d'en faire un parking, il est donc demandé aux agents communaux de bien vouloir nettoyer ce terrain par l'arrachage des arbres qui empêchent ce projet.
- Visite terrain acheté par la commune pour le projet de lotissement.
- Lagunes de Fayolles : busage du fossé situé au fond de la parcelle sur 30 mètres avec des tuyaux de 300.
- Route de l'Isle : scarifier le revêtement fortement abîmé, mettre des cailloux en préparation de la réfection par un bicouche de la route par une entreprise spécialisée
- Route de l'Isle : ajouter une buse à la sortie du Terrain de Franck Piret afin de sécuriser le fossé
- Route de la Drenouille : Une quantité d'arbre assez importante n'est pas entretenue, les arbres risquent de tomber sur la route ou sur les fils de télécom et d'électricité, ce qui est dangereux. Des courriers vont être envoyés aux propriétaires afin de nettoyer et sécuriser leur parcelle, faute de quoi la commune fera intervenir une entreprise et refacturera aux propriétaires.
- Curtetrelle : Racler le milieu du chemin situé à Curtetrelle afin de sécuriser le passage des véhicules qui pourrait, actuellement, restés bloqués.
- Les communaux : Creuser une tranchée et une traversée de route afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales qui stagnent.

Validation devis assainissement

Monsieur le Maire explique à son Conseil qu'en ce début d'année, 4 raccordements aux eaux usées étaient à faire de manière assez urgente. Des devis ont été demandés aux entreprises Colas et Piquand. Les devis, les plus avantageux financièrement ont été retenus :

- Devis Colas OF 2021020014-0002 pour le raccordement de la parcelle A1273 appartenant à Monsieur et Madame CRESSONNIER située au 269 route de Pont de Vaux pour un montant de 3 295€.
- Devis Colas OF 2021010014-0005 pour le raccordement de la parcelle A1192 appartenant à Monsieur ALVES NETO Antonio, Manuel située route de Curtil Monin pour un montant de 3 295€.
- Devis Colas OF 2021010014-0006 pour le raccordement des parcelle D1577/1573 appartenant à Monsieur MARGUIN David située route de l'Etang pour un montant de 2 795€.
- Devis Colas OF 2021010014-0003 pour le raccordement de la parcelle D854 appartenant à Monsieur DEBARNOT Pierre Antoine située Au Bourg pour un montant de 3 095€.

Monsieur le Maire présente également à son Conseil la convention d'honoraire du cabinet Monin Géomètres-Experts associés concernant le projet de lotissement pour lequel le conseil, par délibération n°2021/01 – 3 du 21 janvier 2021, a autorisé Monsieur le Maire à continuer et signer les documents relatifs à ce dossier. Le cabinet Monin par ce contrat devra :

- Etude Mission urbanisme (permis d'aménager)
- Mission foncière – bornage – Divisions
- Mission Maîtrise d'œuvre – BET VRD
- Mission architecte

La présente convention s'élève à 21 500,00€.

URBANISME

Permis de Construire ont reçu un avis favorable

- PC00110221D0003 – BILLET Franck – D1589 - Villa

Déclarations Préalables ont reçu un avis favorable

- DP00110221D0008 – PREVEL Daniel – A960 – Clôture et portail
- DP00110221D0009 – POUMEROL Christophe – C400/89/92/397/399 – enduit de façade

1 Permis d'aménager a reçu un avis défavorable

- PA00110221D0001 – ROPERO Sophie et Thomas – D848/854/1530 – Création de 2 lots (réseaux non cohérents)

Délibération de non pris en charge de l'extension du réseau électrique

VU le code de l'Urbanisme et notamment son article L332-15 ;

VU la demande de permis de construire déposée le 12 février 2021, par LABONDE Julien et enregistrée sous le numéro PC00110221D0001, pour un projet de construction de villa ;

VU l'avis d'Enedis en date du 22 février 2021 indiquant qu'une extension du réseau électrique est nécessaire pour alimenter la parcelle concernée par le projet ;

VU le chiffrage mentionné dans l'instruction susvisée d'Enedis pour une puissance de 12 kVA monophasé pour un montant s'élevant à 2 849.40 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que ce raccordement n'excède pas 100 mètres, qu'il est situé sur le domaine public et qu'il est dimensionné pour correspondre exclusivement aux besoins du projet et n'est donc pas destiné à desservir d'autres constructions existantes ou futures ;

DECIDE de demander au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme le paiement du raccordement électrique nécessité par le projet pour un montant total de 2 849.40 euros HT.

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Avancement PLUi / SCOT

Un adjoint de Monsieur le Maire explique que le dossier stagne.

Compte rendu du conseil communautaire et des commissions

Monsieur le Maire demande si le conseil a des questions à la suite de l'envoi des différents comptes rendus de commissions.

Commission communication, fêtes et cérémonies

Avancement site internet

Monsieur le Maire rappelle qu'un mail a été envoyé au prestataire pour les choix faits lors de la réunion du 2 mars. Sans réponse de sa part depuis, le 5 mars, Monsieur le Maire lui demandera une réunion afin de connaître l'état d'avancement du dossier.

QUESTIONS DIVERS

Divers courriers

Monsieur le Maire présente à son Conseil les courriers suivants :

- Chevroux nouvelles Suisse

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM – PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
CHEVRIER Fabrice		KONEY Amandine	
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	

DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	
FONTAINE Vanessa			